

RAPPORT N° 00/8-16
au Conseil Municipal

OBJET

RHI MULTISITES EST
CRAC 1999

Le principe de la mise en œuvre de la RHI Multisites Est a été approuvé par Délibération du Conseil Municipal en séance du 21 octobre 1989.

Le dossier de réalisation de l'opération, le programme des travaux ainsi que le bilan financier prévisionnel ont été approuvés par Délibération séance du 10 décembre 1994.

Sa mise en œuvre a été confiée à la SEDRE par le biais d'une concession d'aménagement signée le 18 juillet 1994.

Le programme des travaux prévoit l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération d'aménagement, la réalisation des travaux secondaires et tertiaires, la construction d'environ deux cent quatre vingt (280) Logements Locatifs Sociaux (LLS).

La SEDRE nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) pour l'année 1999 comprenant :

- le bilan comptable au 31 décembre 1999 qui tient compte des dépenses et des recettes constatées depuis le lancement de l'opération ;
- le bilan financier mis à jour ;
- le prévisionnel des recettes et des dépenses pour les années à venir.

Au 31 décembre 1999, date du CRAC soumis à votre approbation :

- La SEDRE a pris possession de l'intégralité des parcelles prévues dans le programme prévisionnel de la RHI ;
- 80 LLS ont été déjà réalisés ainsi que 100 LLTS, 37 autres sont prévus pour fin 2001 ;
- Des travaux secondaires sont prévus sur le secteur de Lory les Bas ;
- La procédure d'expropriation sur les terrains de l'Impasse du Temple est terminée, la SEDRE a déjà fait appel à un cabinet d'architecture pour un programme de 40 logements sur le périmètre de la RHI.

Les tableaux ci-dessous font apparaître l'évolution du niveau réalisation, du bilan actualisé ; on constate que la part communale n'évolue pas entre le CRAC 98 et 99.

RAPPORT N° 00/8-16

Au niveau des réalisations, les dépenses sont à 28 249 227 F et les recettes sont à la hauteur de 29 150 145 F.

- LE BILAN REVISE (prévisionnel 2000)

DEPENSES	CRAC 1998	Bilan révisé au 31.12.99	Evolution
TTC	47 968 433 F	47 980 289 F	+ 11 856 F

Ce qui donne au niveau de la participation communale les chiffres suivants :

PARTICIPATION COMMUNALE	CRAC 98	Bilan révisé au 31/12/99	Evolution
TTC	11 417 986 F	11 417 439 F	- 547 F

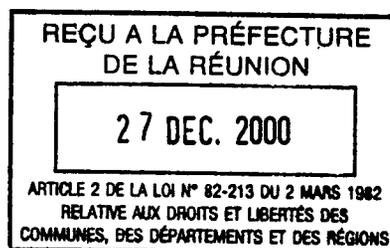
Dans le cadre de sa participation, la Ville a déjà effectué le versement d'un montant de 10 334 505 F.

Pour 2001, la participation communale demandée est de 1 100 000 FF TTC.

Je vous demande d'approuver le CRAC 1999 de la RHI Multisites Est

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/8-16
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2000

OBJET

RHI MULTISITES EST
CRAC 1999

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport N° 00/8-16 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1^{er} Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(6 votes contre - dont 1 par procuration)

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) de l'opération Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) de Multisites Est arrêté au 31 décembre 1999.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le **21 DEC. 2000**

LE MAIRE
Michel TAMAYA

